



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES MUTUALITES : QUELLES OPPORTUNITES A LONG TERME ?

LUNCH LECTURE FRANCOIS DAUE

Les fonctions des mutualités vont devoir évoluer fortement au cours de ce siècle pour faire face aux nombreux défis de notre système de santé. L'objectif de cette lunch lecture est de lancer des pistes de réflexion sur l'évolution possible du rôle des mutualités dans la perspective d'un système de santé durable : « système qui garantit des soins de santé de qualité – accessibles à tous – tout en étant capable de maîtriser les coûts ».

DES RAISONS MAJEURES POUR EVOLUER

- Une très forte pression sur les coûts générée par les attentes croissantes des citoyens-patients, le développement des maladies chroniques, la progression des technologies et des traitements et le vieillissement. Dans le cadre de leurs responsabilités étendues à la cogestion il s'agit d'un défi majeur.
- A l'instar du secteur bancaire dans la décennie précédente, les mutualités vont vivre une mutation très importante: la disparition des flux papier au profit de l'échange et de la communication électronique. Cette évolution majeure va nécessiter une réflexion fondamentale sur l'évolution des fonctions.
- L'influence de l'Europe sur les soins de santé et sur les mutualités est aujourd'hui de plus en plus présente et se renforcera – que l'on considère cela comme une évolution positive ou non.
- Les fonctions légales attribuées aux mutualités n'ont cessé de s'étendre dans notre pays.

QUATRE POINTS DE FORCE

- Le souci de l'accessibilité : Les mutualités ont joué et continuent à jouer un rôle actif pour défendre ce principe
- La réalisation de leurs deux premières fonctions légales : 1) la participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé 2) l'intervention financière dans les frais pour la maladie et l'invalidité ou l'octroi d'indemnités en cas d'incapacité de travail
- La participation active au modèle de concertation : concertation permanente avec tous les acteurs du monde de la santé pour s'inscrire dans le budget disponible
- La non-sélection des risques : Contrairement à certains autres pays, les mutualités ne sélectionnent par leurs patients. Ce bon résultat doit être relativisé par le fait que le niveau de responsabilisation reste faible aujourd'hui dans notre pays par rapport au niveau de responsabilisation confié dans d'autres pays.

OPPORTUNITE 1 : DEVELOPPER LA TROISIEME FONCTION LEGALE

« Octroi d'aide, d'information, de guidance et d'assistance en vue de promouvoir le bien-être physique, psychique et social »

Informers les citoyens-patients (meilleures pratiques, risques d'infections nosocomiales, hôpitaux spécialisés dans certaines pathologies ...)

- Jouer un rôle permanent de vigie qualité et résultats
- Travailler en complémentarité avec une nouvelle organisation indispensable à mettre en place (à l'instar de la Haute Autorité de Santé en France) pour l'accréditation des établissements de santé, l'évaluation des pratiques professionnelles, le contrôle qualité du bloc opératoire par exemple...

OPPORTUNITE 2 : PASSER D'UNE LOGIQUE PUREMENT BUDGETAIRE A UNE RECHERCHE DE L'EFFICIENCE

« Comment donner une valeur ajoutée maximale à chaque euro investi ? »

- Réflexion en partenariat et transparence centrée sur l'efficacité avec prestataires, autorités publiques, fournisseurs, assureurs privés, autres mutualités...
- Création d'une base de données commune d'accès limité et contrôlé
- Analyse avec les assureurs privés des dépenses non remboursées qui ont augmenté très fortement en 10 ans pour comprendre toutes les tendances et toutes les évolutions : vitamines, homéopathie, huiles essentielles, médicaments non remboursés ...

OPPORTUNITE 3 : RENFORCER LA RESPONSABILITE FINANCIERE

- Développer des programmes et des actions de grande envergure (disease management) pour la prévention et la gestion de maladies ciblées comme l'asthme, le cancer, les maladies cardiaques, le diabète
- Promouvoir une nouvelle approche intégrée qui remplace l'approche purement curative et individuelle par une nouvelle approche coordonnée de tous les acteurs
- Imaginer de nouveaux incitants financiers pour favoriser ces approches nouvelles (coopération, prévention, utilisation de l'informatique, intérêt à moyen et long terme) - ne pas s'intéresser uniquement aux personnes malades à court terme mais aussi aux personnes en bonne santé pour les amener à le rester à moyen et long terme

OPPORTUNITE 4 : INVESTIR DANS L'E-HEALTH

- Développer de grands chantiers informatiques en interne : informatisation de tous les flux papier entre les mutualités et les prestataires (médecins, infirmiers, hôpitaux, kinés ...) et nouveaux chantiers liés à toutes les fonctions nouvelles (web sites dédiés, échanges sécurisés, datawarehouses ...)
- Soutenir tous les chantiers importants en externe – initiatives fédérales, régionales ou individuelles

LES CONDITIONS DE SUCCES

Cibler et choisir : Les mutualités ne pourront simultanément couvrir tous ces rôles. Celles-ci devront donc exprimer très clairement leurs préférences. Les fonctions qui ne seront pas couvertes ou partiellement couvertes seulement par les mutualités devront être clairement attribuées à d'autres organisations. Dans tous les autres pays où les mutualités ne sont pas aussi dominantes, des alternatives existent. Mais si les mutualités n'acceptaient toutefois aucun nouveau rôle pour le futur, leur raison d'être risquerait – à terme – d'être sérieusement menacée.

Développer des partenariats : Ces opportunités nécessitent le développement de partenariats spécifiques pour le développement de ces projets tant en interne qu'en externe. En externe, on peut ainsi imaginer par exemple des partenariats nouveaux avec les prestataires et les fournisseurs pour améliorer l'efficacité ou avec la nouvelle agence à créer pour l'accréditation. En interne il s'agira de créer des groupes de projets spécifiques et surtout de faire évoluer progressivement les mentalités et les métiers vers ces nouvelles approches et ces nouveaux services.

Oser un plan stratégique de reconversion ambitieux : Si la position la plus facile à court terme consisterait à fonctionner sur ses acquis et dans les domaines de compétences traditionnels, les défis nouveaux de ce siècle exigent un repositionnement des mutualités pour atteindre deux objectifs : assurer la pérennité et la raison d'être à long terme de l'organisation ; aider le système de santé dans son ensemble à faire face aux nombreux défis de ce siècle.

Promouvoir une réflexion à moyen et long terme : Les préoccupations de court terme prédominent et la crise a encore accentué ce réflexe. La mise en œuvre en interne d'un plan stratégique ambitieux à moyen et long terme est déjà un premier pas très important pour montrer à tous l'importance d'une réflexion à moyen et long terme. Une deuxième étape est de conscientiser l'ensemble du système à l'importance d'une réflexion à moyen et long terme. Celle-ci peut se faire dans tous les lieux de décision où la mutualité est présente mais aussi par l'organisation de réunions ou d'événements spécifiques consacrés à ce thème.

Adopter une approche proactive sur le plan européen : Que l'on considère cela comme une évolution positive ou non, l'influence de l'Europe sera de plus en plus importante sur notre système de santé. Les valeurs et les fondements de notre système de santé ne pourront se retrouver dans cette nouvelle dimension européenne que si une démarche stratégique proactive est entreprise dès à présent pour influencer les décisions. Les mutualités ont toutes les capacités requises pour développer la réflexion et les réseaux d'influence. La nouvelle Présidence peut encore renforcer encore ce potentiel d'influence.

Onafhankelijke denktank en doetank voor duurzame economische groei en sociale bescherming.
"Think-tank" et "do-tank" indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables.



Itinera Institute VZW-ASBL

Boulevard Leopold II Laan 184d - B-1080 Brussel - Bruxelles

T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69

info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org